



## **Intervention de Monsieur le Ministre Romain Schneider lors de la revue volontaire devant le Forum de Haut Niveau du Développement Durable**

**New York, le 17 juillet 2017**

Comme ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire c'est pour moi un grand honneur de poursuivre cette présentation.

Nous estimons que tous les Etats ont une grande responsabilité dans l'éradication de la pauvreté, donc à réussir l'ODD1 avec les apports des autres ODD, dont l'ODD 17. Le Luxembourg s'engage à continuer à assumer pleinement sa part de responsabilité et à se montrer solidaire avec ceux qui sont dans le besoin, avec l'objectif de ne laisser personne de côté.

Depuis plus de 30 ans le Luxembourg a mis en place, de façon continue et au-delà des clivages politiques, une coopération au développement qui se veut fiable, engagée et compétente, conformément aux principes de l'efficacité du développement. La Coopération luxembourgeoise prend ainsi des engagements multiannuels, retenus d'un commun accord avec nos partenaires, alignés sur leurs besoins, et pour autant que possible, leurs procédures.

La cohérence des politiques pour le développement, et pour le développement durable, nous guide dans notre démarche. De par sa globalité et l'interdépendance entre ODD, l'Agenda 2030 transforme toutes les instances publiques en acteurs du développement et confère ainsi à tous une responsabilité partagée.

Le Luxembourg est actif dans les pays et secteurs où il estime pouvoir apporter une valeur ajoutée et évite ainsi de disperser ses efforts. De par la nature de son intervention avec 100% de dons, le Luxembourg cible son action à 45% sur les pays les moins avancés. A l'avenir nous nous concentrerons encore davantage sur les PMA, les pays fragiles et en sortie de crise. Pour ce qui est des secteurs le Luxembourg agit et agira prioritairement dans les secteurs sociaux, avec p.ex. 16% dans la santé et plus de 18% dans l'éducation et surtout la formation professionnelle et l'insertion professionnelle. Assurer ainsi un métier aux jeunes est pour nous un gage de créer des opportunités d'avenir.

Le principe du partenariat que pratique la Coopération luxembourgeoise, est l'illustration de notre respect d'autrui. Respect mutuel avec les sept pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise où je crois pouvoir dire que nous sommes perçus comme facilitateur et accompagnateur. La société civile nationale et locale joue un rôle important dans les actions de développement, mais aussi pour ce qui est de la



sensibilisation et de l'éducation au développement, grâce auxquels notre engagement national est largement porté par notre opinion publique. 30% de nos opérations passent par les agences onusiennes et d'autres acteurs multilatéraux, et ce sur base d'accords de partenariat stratégiques multiannuels et ce avec les agences dont l'action est la plus complémentaire avec nos priorités.

Le secteur privé est de plus en plus impliqué dans nos actions sur le terrain, notamment à travers les technologies de l'information et des communications, dans le respect du principe de l'aide non-liée. La coopération avec les instituts de recherche et l'université de Luxembourg est un complément indispensable p.ex. dans le domaine de la santé, mais aussi pour le renforcement de la gouvernance et de l'Etat de droit.

L'aide publique au développement du Luxembourg a progressé de manière systématique depuis l'annonce faite au sommet en 1992 pour atteindre 0,7% en l'an 2000 et pour atteindre 1% depuis 2009. C'est notre engagement continu depuis lors. L'APD n'est évidemment pas source de miracles, mais elle est plus que jamais indispensable pour les PMA et les pays fragiles, tout comme elle constitue un multiplicateur et catalyseur précieux dans les pays à revenu moyen, y compris pour faciliter les actions du secteur privé.

Comme déjà indiqué par ma collègue, la Ministre Dieschbourg, le financement climat est additionnel à l'aide publique au développement et se pratique de façon très complémentaire. Le gouvernement a également décidé de ne pas inclure dans l'aide publique au développement les dépenses liées à l'accueil des réfugiés ou migrants irréguliers.

De par sa nature et du fait qu'il est le successeur des objectifs du millénaire pour le développement, l'Agenda 2030 est « la » feuille de route par excellence pour la coopération au développement d'ici 2030. L'éradication de la pauvreté dans la cadre du développement durable est en quelque sorte la philosophie de base de la Coopération luxembourgeoise.

Dans notre nouvelle stratégie de développement l'Agenda 2030 constituera l'ossature, ensemble avec le plan d'action d'Addis Abeba qui en est une partie intégrante. La capacité des États à générer plus de ressources nationales est pour nous une priorité, y compris à travers le renoncement par le Luxembourg comme bailleur à l'exonération fiscale dans les nouveaux programmes indicatifs de la coopération bilatérale.

Le genre, l'environnement/climat et la gouvernance sont les thèmes transversaux de notre action. Ils ont la capacité de rendre tout investissement en matière d'APD plus durable. Un mot à la fin pour souligner avec véhémence le rôle des filles et femmes



GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG  
Représentation permanente auprès  
des Nations Unies

pour réussir un développement. Leur accès aux services sociaux, leurs droits à déterminer leur avenir et leur développement méritent une attention très particulière.